Lois 33434 **p.1**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de professeurs auprès du service de l'Enseignement à Distance

A.Gt 21-08-2008

M.B. 20-10-2008

Le Gouvernement de la Communauté française.

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à distance,

Arrête :

Article 1er. - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1er septembre 2008 :

- M. Carmelo ARENA, Gradué en Publicité.
 Mlle Cindy DUBART, Licenciée en Sciences Mathématiques.
- Mlle Sylvie WERELDS, Licenciée en Sciences psychologiques.

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 21 août 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

